

Commune de
Soisy/Montmorency

Syndicat de Communes
pour l'Étude, la Réalisation et la Gestion d'Installations
Sportives



S.C.E.R.G.I.S.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Objet:
Renouvellement de la
Convention
d'occupation d'un
logement sis 68 rue du
Docteur Schweitzer-
95230 SOISY-SOUS-
MONTMORENCY

PRISE LE 04 janvier 2024 EN APPLICATION DE LA
DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU COMITÉ SYNDICAL
RÉSULTANT DE LA DÉLIBÉRATION DU 22 JUIN 2020

LS/KU

Le président du S.C.E.R.G.I.S.,

VU les statuts du syndicat,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10,

VU la délibération du 22 juin 2020 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attributions du comité syndical,

CONSIDÉRANT la nécessité que **Monsieur Romuald LEBRUN**, agent des services techniques de la Ville de Soisy- sous- Montmorency, puisse y loger,

DÉCIDE

Art.1- La location d'un pavillon de type **F4** sis **68 rue du Docteur Schweitzer** à Soisy-sous-Montmorency, est consentie à **Monsieur Romuald LEBRUN**, Adjoint technique principal, à compter du **01 février 2024** pour une durée d'un an, soit jusqu'au **31 janvier 2025**. Son renouvellement se fera à sa date d'anniversaire.

Art.1- La recette en résultant, s'élevant à la somme mensuelle de **300,50 €** (trois cents euros et cinquante centimes) hors charges sera imputée au budget de l'exercice en cours.

Le président

LUC STREHAIANO

Acte certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été

Effectuées le

Et la décision ayant été reçue par

Le représentant de l'état le

NOTIFIE-le

11 JAN. 2024

11 JAN. 2024

11 JAN. 2024